

**L'hon. M. Lambert:** L'honorable député demande où ils prennent leur argent. Je vais le lui dire, monsieur le président. Ils travaillent de leurs mains, de leur cerveau et en y mettant leur désir de travailler, de réussir, de mettre l'épaule à la roue. C'est ainsi qu'ils réussissent, les Canadiens.

Mais non; on ne cesse de faire des revendications au gouvernement. Et ici, je parle à titre de conservateur progressiste. Quant à moi, je n'ai aucun reproche à me faire sur ce point. Il dépend de notre volonté de mettre l'épaule à la roue pour faire progresser l'économie et l'avancement de notre pays. Voilà.

**M. Latulippe:** L'argent ne vient pas de la roue.

**M. Prud'homme:** Vous ne connaissez rien.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, je demanderais à l'honorable député de nous laisser parler, après quoi il pourra prononcer son discours.

Monsieur le président, je vois que j'ai dépassé mon temps de parole, et je vous remercie de votre indulgence, car vous m'avez permis de parler pendant quelques minutes de plus.

[Traduction]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il y a eu une demi-minute de silence et je me suis levé.

**M. Prud'homme:** Il faut se recueillir avant que vous preniez la parole.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** En fait, monsieur l'Orateur, l'un de mes collègues fera une déclaration de fond cet après-midi, mais comme, le plus souvent, la Chambre préfère entendre un député de chaque parti au premier tour, je prends la parole pour quelques minutes.

• (1240)

En ce qui concerne les propositions bien précises de la motion à l'étude, leur application nous semble une chose des plus difficiles. Si l'on entreprend de décentraliser les politiques monétaires dans une motion qui fait mention des trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, il est difficile de savoir où l'on aboutira. Les politiques monétaires sur le plan municipal suscitent des questions d'assez longue portée. Je n'ai pas l'intention néanmoins de m'engager dans une discussion sur des détails de ce genre, mais comme nos amis du Crédit social nous demandent aujourd'hui de chercher des moyens d'alléger les impôts des Canadiens, c'est un sujet de débat que nous accueillons avec joie, bien entendu. Comme le signalera plus tard l'un de mes collègues, il existe, selon nous, des moyens bien précis d'alléger les impôts; il s'agit, entre autres, de réviser notre structure fiscale et de la fonder sur les disponibilités financières.

Dès qu'il est question de réviser notre structure fiscale, nous songeons à ce que nous avons connu en 1971, ou même depuis plusieurs années, et qui devait aboutir à une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu. De fait—et nous l'avons dit bien clairement au cours du débat sur ce projet de loi—il n'y eut vraiment pas de réforme fondamentale dans la loi fiscale de l'an dernier et, en cette année 1972, les contribuables se rendent compte que le paradis qu'on

nous promettait avec ce bill ne s'est pas encore réalisé. Par conséquent, le seul moyen pour nous d'alléger les impôts, c'est de s'attaquer à toute la question de notre structure fiscale et de fonder l'impôt sur les disponibilités financières. Nous ne l'avons pas encore fait, au niveau fédéral en particulier, et c'est là notre première responsabilité. Étant donné que la motion d'aujourd'hui demande à la Chambre de songer à modifier notre structure fiscale, nous accueillons avec joie le débat qu'elle engendre.

L'autre façon de rendre les impôts moins onéreux, comme le dit la motion, consiste bien entendu à élever les normes économiques des Canadiens. On en vient alors à se demander quelles mesures prendre au sujet des niveaux salariaux, du salaire minimal et du juste salaire, des pensions de vieillesse, des allocations familiales, des pensions d'invalidité, celles des anciens combattants, des pensions industrielles et autres. C'est pourquoi, je consacrerai une minute ou deux à reprendre un thème que les députés n'ont cessé d'entendre de ce côté-ci de la Chambre. Notre société actuelle n'est pas la société juste dont on nous a parlé, pas plus qu'elle n'est le dernier cri en matière économique pour un pays comme le nôtre.

Je crois fermement qu'il faut s'engager dans la voie du revenu garanti. Il faut bien préciser à ce propos qu'il n'est pas du tout question de procéder à une évaluation quelconque des moyens ou du revenu, mais plutôt de prévoir des allocations et autres prestations qui amélioreront le sort des citoyens. Un tel programme est coûteux, mais il serait encore bien plus onéreux de s'en abstenir et de persévérer dans la voie actuelle de la division et de l'inégalité. Dans un pays aussi avancé que le nôtre et disposant de tant de ressources, on peut, à mon avis, établir des niveaux de revenu pour les travailleurs urbains et ruraux et prévoir des allocations, des pensions, des logements, des soins médicaux, de l'éducation, des loisirs et tous autres services de nature à assurer un statut économique respectable à la population.

Monsieur l'Orateur, je voudrais tout simplement dire à ce stade préliminaire du débat que si nous ne pouvons approuver certains détails de la motion, nous accueillons par contre avec joie les dispositions tendant à alléger le fardeau du contribuable. On y parviendrait de deux façons: soit en trouvant une assiette d'imposition plus équitable, soit en haussant le niveau de vie de toute la population.

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, en participant au débat sur cette motion, je suis sûr que les députés ont présentes à l'esprit les questions d'ordre constitutionnel et juridictionnel que soulèvent les rapports entre le gouvernement fédéral et les municipalités. Cela ne veut pas dire que nous négligeons les problèmes municipaux. Nous savons bien que la population ou que les dépenses budgétaires d'une ville peuvent dépasser celles d'une province. Quelques programmes fédéraux, comme le programme d'initiatives locales, intéressent directement les municipalités. Le cabinet fédéral se réunira le lundi 27 mars pour recevoir le mémoire annuel de l'Association des maires et des municipalités. Je ne parlerai pas plus longtemps de notre inquiétude et de notre préoccupation d'ordre municipal puisqu'un autre orateur a l'intention d'en discourir plus longuement. Je me limiterai plutôt aux relations fédérales-provinciales.